

Royan, le 23 janvier 2024



SECRETARIAT GÉNÉRAL

AFFICHAGE

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le :

Lundi 29 janvier 2024
à 18 h 00
(Salle du Conseil Municipal)

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 décembre 2023.
 - Liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordés par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
1. Installation de Monsieur Charles BONNAVITA dans les fonctions de conseiller municipal en remplacement de Madame Odile CHOLLET.
 2. Désignation de Monsieur Charles BONNAVITA au sein des commissions communales en remplacement de Madame Odile CHOLLET.
 3. Rapport d'activités et de développement durable établi par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) - Année 2022.
 4. Contrat de Mixité Sociale pour la période triennale 2023-2025.
 5. Délégation de Service Public pour l'exploitation des plages de la Ville de Royan - Désignation des membres de la Commission d'Ouverture des Plis.
 6. Institution d'un Droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerces et les baux commerciaux.
 7. Incorporation dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée section BL n°478, située lieu-dit "Bernon-Est", rue des Geais à Royan, pour la régularisation de l'alignement de la voie.

MISE EN LIGNE LE 23-01-2024

8. Acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section BM n° 686, n° 687 et n° 690, situées lotissement "Les Portes de l'Océan", lieu-dit "Les Cerisiers", rue des Merises et rue Cœur de Pigeon à Royan, appartenant aux propriétaires indivisaires de ces parcelles adhérant à l'association syndicale libre "Les Portes de l'Océan" et incorporation dans le domaine public communal.
9. Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée BM n° 691, située lotissement "Les Portes de l'Océan", lieu-dit "Les Cerisiers", rue des Merises et rue Cœur de Pigeon à Royan, appartenant à la Société à Responsabilité Limitée PROMOTERRE et incorporation dans le domaine public communal.
10. Aliénation de la parcelle cadastrée section ZL n°44, appartenant à la Ville de Royan, située lieu-dit "La Combe à Mercier" à Le Chay (17600), au profit de la commune de Le Chay.
11. Convention de servitudes de passage de réseaux électriques, sur parcelle cadastrée section AV n° 874, située 10 avenue Aliénor d'Aquitaine à Royan, avec la société ENEDIS.
12. Programme Préservons Ensemble Notre Santé (PENSA) - Demande de subvention auprès de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA).
13. Attribution de subvention à caractère environnemental - ASCO du Marais de Boube & Belmont.
14. Personnel territorial - Tableau des effectifs de l'année 2024.
15. Instauration du forfait mobilités durables.
16. Adoption du règlement intérieur de la Médiathèque municipale.
17. Acceptation du don de l'œuvre d'art intitulée « Lucette » réalisée par Odile Guichard et de son entrée dans les collections de la Ville de Royan.
18. Dénomination de voie dans le cadre de la requalification du quartier « La Robinière ».
19. Dénomination de voie dans le cadre de la construction du quartier « Les Rullas ».
20. Demande de subventions pour la construction d'une micro-crèche à Royan.
21. Ouverture de crédits pour l'exercice 2024 - Section investissement.
22. Programme immobilier "Les Rullas" - Avenant n°2 au compromis de vente.
23. Bilan des transactions immobilières - Année 2023.

MISE EN LIGNE LE 23-01-2024

24. Avenant n°1 à la convention de réalisation n° 23-17-019 pour la production de logements sur les sites objet de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), conclu entre la commune de Royan et l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention 2023 - 2027.

. Questions diverses.



Le Maire,

Patrick MARENGO